

COMMUNE DE THUILLEY-AUX-GROSEILLES

Département de Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de Toul Canton Meine au Saintois

Conseillers en exercice : 10

Conseillers présents ou représentés :

9

Conseillers votants: 8

Le Maire certifie que la convocation du conseil a été faite le 23/08/2024 Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 23/09/2024 à 15h39 Réference de l'AR : 054-215407982-20240906-43_24-DE Publié le 23/09/2024 ; Rendu exécutoire le 23/09/2024

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 6 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six septembre, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Thuilley-aux-Groseilles, s'est réuni au lieu ordinaire des séances, en mairie, sous la présidence du Maire, Laurence BROQUERIE.

<u>Présents</u>: Laurence BROQUERIE, Samuel GRIS, Pauline HENRY, Gibrien PARISOT, Jacques PEROUX, Amélie PEROUX, Stéphane

PIERI

Absents: Thomas WECKERING

Excusés : Gabrielle HENRY, Christophe GENIN a donné

procuration à Gibrien PARISOT

Amélie PEROUX a été désignée comme secrétaire de séance

Objet de la délibération n° 43/24 :

REMPLACEMENT DES RADARS PÉDAGOGIQUES ET DEMANDES DE SUBVENTION

Madame le Maire explique au conseil 3 devis de remplacement pour des radars pédagogiques solaires connectés :

Chez Comat&Valco : 5 184 € TTC (38 cm de haut)

- Chez Net collectivités : 4 264,80 € TTC (petit, « Ralentir »)

- Chez Net collectivités : 4 833,60 € TTC (grand, « Merci/Trop vite »).

Après délibération, le conseil :

- valide le projet d'achat de deux radars pédagogiques solaires avec flash,

charge Madame le Maire de passer commande et de demander les subventions correspondantes.

Pour:8

Contre: 0

Abstention: 0

Amélie PEROUX

Laurence BROQUERIE

Secrétaire

Maire